

# Plan de soutien financier à la réussite

## MAÎTRISE ET DOCTORAT



# Plan de soutien financier à la réussite des personnes inscrites à un programme de maîtrise ou de doctorat

---

## 1. Énoncé de principe et objectifs

Les projets de recherche des étudiants<sup>1</sup> des cycles supérieurs, à la maîtrise et à plus forte raison au doctorat et au niveau postdoctoral, font partie intégrante de la production scientifique de la Faculté de théologie et de sciences religieuses. Ces étudiants contribuent à la vie intellectuelle et au rayonnement de la Faculté d'abord et avant tout par la réalisation de leur propre projet, mais également en participant à la recherche de professeurs chercheurs et à l'enseignement. La Faculté met donc à leur disposition trois types de soutien financier, soit un *Plan de soutien financier à la réussite* accessible à tous pour soutenir leur cheminement dans leur programme et la réalisation de leur projet, des bourses d'excellence attribuées par concours et enfin des assistanats de recherche et d'enseignement. En contrepartie, les étudiants doivent être présents et actifs dans la vie intellectuelle de la Faculté non seulement dans le cadre des activités exigées par leur programme, mais aussi à travers les colloques, débats midis, conférences, journées de la recherche et autres activités qui ponctuent l'année universitaire.

Parmi les objectifs poursuivis par la Faculté de théologie et de sciences religieuses au moyen de son *Plan de soutien financier à la réussite*, la priorité est mise sur le recrutement de nouveaux étudiants et sur l'amélioration du taux de persévérance aux cycles supérieurs. En outre, on vise à augmenter le taux de diplomation et à abréger la durée des études.

## 2. Les types de soutien financier et leurs sources

Il y a donc trois types de soutien financier mis à la disposition des étudiants :

- Le *Plan de soutien financier à la réussite*
- Les bourses d'excellence attribuées par concours
- Les assistanats de recherche et d'enseignement

Voici leurs sources :

---

<sup>1</sup> Dans le présent texte, le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

➤ **Plan de soutien financier à la réussite**

- Bourses d'admission au doctorat offertes par l'Université<sup>2</sup>.
- Fonds de soutien financier à la réussite des cycles supérieurs soutenant le programme « Bourses de réussite » de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

➤ **Bourses d'excellence liées à la Faculté<sup>3</sup>**

- Bourse de 2<sup>e</sup> cycle du Fonds Cardinal-Maurice-Roy (tous les sujets, BBAF no 438)
- Bourse d'excellence à la maîtrise pour étudiants internationaux (pays africains ou européens, excluant la France) (tous les sujets, BBAF n° 2593)
- Bourse de 2<sup>e</sup> cycle en études bibliques de la Société biblique canadienne (BBAF n° 2603)
- Bourse de maîtrise de la Chaire Religion, spiritualité et santé [www.crss.ulaval.ca/formation](http://www.crss.ulaval.ca/formation)
- Bourse de maîtrise en intervention pastorale du Fonds Clément-Lockquell (BBAF n° 2619)
- Bourse de maîtrise en théologie des Sœurs de la Charité de Québec (tous les sujets, [www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes](http://www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes))
- Bourse de maîtrise en théologie des Sœurs de la Charité d'Ottawa
- Bourse Gilles-Cusson pour la formation de guides spirituels au Centre Manrèse (accompagnement spirituel, 2<sup>e</sup> cycle, BBAF n° 1997)
- Bourse pour l'étude des écrits spirituels des moines de Tibhirine et des pères cisterciens (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle), [www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes](http://www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes)
- Bourse du Fonds pour l'œcuménisme de l'Ordre de St-Lazare (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, BBAF n° 2070)
- Bourse de doctorat en éducation de la foi « Frère-Clément-Lockquell » (BBAF n° 1218)
- Bourse de doctorat des Ursulines de Québec (Marie de l'Incarnation, BBAF n° 2620)
- Bourse de doctorat François-et-Rachel-Routhier (dignité humaine, BBAF n° 2628)
- Bourse de doctorat en théologie des Sœurs de la Charité de Québec (tous les sujets, [www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes](http://www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes))

---

<sup>2</sup> Pour bénéficier de ces bourses d'admission au doctorat offertes par l'Université Laval, un étudiant doit s'inscrire à temps complet à deux sessions consécutives au début du cheminement dans son programme. L'attribution de ces montants se fait automatiquement après la période d'inscription à chacune de ces deux sessions; l'étudiant n'a donc pas à faire de démarche pour demander ces deux premières bourses.

<sup>3</sup> Les renseignements concernant ces bourses (dates des concours, admissibilité, etc.) se trouvent sur le site Web du Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF) au [www.bbaf.ulaval.ca](http://www.bbaf.ulaval.ca), sur le site Web de la Chaire ou du fonds concerné ou encore sur le site Web de la Faculté de théologie et de sciences religieuses. Cette liste n'est pas exhaustive; on consultera le répertoire des bourses sur le site du BBAF pour trouver d'autres bourses offertes.

- Bourse d'admission internationale de 3<sup>e</sup> cycle du Fonds Cardinal-Maurice-Roy (tous les sujets, étudiants étrangers, BBAF n° 1512)
  - Bourses de doctorat en théologie pratique de la Province du Canada des Filles de Jésus (tous les sujets, étudiants étrangers, [www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes](http://www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes))
  - Bourses de doctorat en théologie pratique des Petites Sœurs de la Ste-Famille de Sherbrooke (tous les sujets, étudiants étrangers, [www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere](http://www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere))
  - Bourses de doctorat en théologie pratique des Sœurs de la Charité de Québec (tous les sujets, étudiants étrangers [www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes](http://www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes))
  - Bourses de doctorat en théologie des Sœurs de la Charité d'Ottawa, [www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes](http://www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes)
  - Bourses de doctorat en théologie pratique des Religieuses hospitalières de St-Joseph (tous les sujets, étudiants étrangers, [www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes](http://www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/aide-financiere/bourses-detudes))
- **Bourse de leadership et développement durable – Université Laval**
- Tous les sujets, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, BBAF no 1918
- **Bourses du groupe de recherche sur le Christianisme et l'Antiquité tardive (GRÉCAT)**
- [Bourse d'admission à la maîtrise – projet de recherche avec le GRÉCAT](#)
  - [Bourse complémentaire de rédaction à la maîtrise – projet de recherche avec le GRÉCAT](#)
  - [Bourse d'admission au doctorat – projet de recherche avec le GRÉCAT](#)
  - [Bourse complémentaire de rédaction au doctorat – projet de recherche avec le GRÉCAT](#)
  - [Bourse pour étudiants étrangers – projet de recherche avec le GRÉCAT](#)

### 3. Plan de soutien financier à la réussite

À même le Fonds de soutien financier à la réussite des cycles supérieurs, notre Faculté met à la disposition de tous ses étudiants à la maîtrise et au doctorat un *Plan de soutien financier à la réussite*. Les versements prévus à ce plan sont liés à la réussite des activités de formation qui constituent des étapes dans la réalisation du programme. Ces activités de formation doivent être réussies par l'étudiant à la session à laquelle il s'y inscrit.

## IMPORTANT

La gestion financière des bourses de soutien à la réussite est confirmée par l'Université Laval pour la seule année financière à venir. Les étudiants doivent prendre note des conséquences : les étapes de décaissement prévues pour les années ultérieures de leur programme d'études deviennent sujettes à une confirmation annuelle par l'Université, compte tenu des ressources alors disponibles.

À moins d'avis contraire, l'étudiant qui désire profiter de l'une ou de l'autre des mesures de soutien financier énumérées dans ce document **a l'entière responsabilité** d'en faire la demande selon les règles, procédures et échéances en vigueur.

Les étudiants doivent soumettre leurs demandes de versement **au plus tard** le 31 mars de l'année financière où ils deviennent éligibles à telle ou telle mesure. Il ne peut y avoir de versement rétroactif pour un versement qu'on aurait oublié de réclamer pendant une année financière antérieure. À l'Université Laval, l'année financière commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril.

Les versements seront effectués si une étape est franchie **au moment prévu** au plan. Il n'y a pas de session supplémentaire de « grâce ».

Au 31 mars, le doyen peut décider de répartir le solde de l'année en cours entre les étudiants qui ont franchi une ou des étapes en cours d'année au prorata des sommes déjà reçues et/ou, après avoir consulté le directeur du programme concerné, d'anticiper de peu la bourse marquant le franchissement d'une étape s'il a des raisons fondées de croire qu'un étudiant est sur le point de la franchir avec succès.

Bourse d'admission au doctorat : l'Université Laval offre une bourse d'admission de 2000 \$ à tous les étudiants (canadiens ou étrangers) inscrits pour la première fois à un programme de doctorat de l'Université Laval à temps complet.

Pour connaître les conditions d'admissibilité, voir la note 5 et consultez le site suivant : [http://www.bbafe.ulaval.ca/cms/site/bbafe/bourses\\_etudes/cycles\\_superieurs/bourses\\_admission\\_doctorat](http://www.bbafe.ulaval.ca/cms/site/bbafe/bourses_etudes/cycles_superieurs/bourses_admission_doctorat)

Les étudiants boursiers d'organismes subventionnaires qui interdisent le cumul de bourses ne sont pas éligibles au programme de bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Il revient à l'étudiant concerné de s'enquérir des règles particulières de son organisme subventionnaire et d'en tenir compte.

### **3.1 Répartition du Plan de soutien financier à la maîtrise en sciences des religions et en théologie**

#### **MAÎTRISE EN THÉOLOGIE**

- 1) Bourse d'admission de 500 \$ (inscription à temps complet requise).
- 2) Bourse de 500 \$ lors de l'acceptation du projet de mémoire ou d'essai au plus tard au terme du septième mois suivant sa première inscription dans le programme (inscription à temps complet requise).
- 3) Bourse de 500 \$ au moment du dépôt initial du mémoire ou de la remise de l'essai avant la fin de la sixième session inscriptible.

#### **MAÎTRISE EN SCIENCES DES RELIGIONS**

- 1) Bourse de 500 \$ au terme de la première session d'inscription à temps complet si l'étudiant a choisi son directeur de recherche (maîtrise avec mémoire) ou son conseiller (maîtrise avec essai) et obtenu l'approbation du projet d'essai ou du projet de mémoire et de sa problématique.
- 2) Bourse de 500 \$ à la remise d'un chapitre du mémoire (environ 30 pages) ou de l'essai (environ 15 pages) au plus tard au terme de la quatrième session d'inscription dans le programme.
- 3) Bourse de 500 \$ au moment du dépôt initial du mémoire ou de la remise de l'essai avant la fin de la sixième session inscriptible.

#### **MAÎTRISE EN THÉOLOGIE et MAÎTRISE EN SCIENCES DES RELIGIONS**

À même le Fonds d'assistantat à la maîtrise, un montant maximum de 2000 \$ par année est consacré au soutien financier des étudiants qui présentent des communications dans le cadre de colloques ou de congrès scientifiques. Ce montant est réparti en fonction des demandes, qui doivent être adressées au responsable des études avant l'engagement des dépenses. Ce montant doit servir à rembourser celles-ci jusqu'à un maximum de 500 \$ ou selon la disponibilité des fonds.

Les étudiants à la maîtrise peuvent également soumettre leur candidature aux bourses d'excellence attribuées par concours par la Faculté ou par des organismes extérieurs et aux postes d'assistantat d'enseignement et de recherche qui sont régulièrement affichés. Il leur appartient de faire les démarches requises.

### 3.2 Répartition du soutien au doctorat

La Faculté offre trois programmes de doctorat : en théologie, en théologie pratique et en sciences des religions. Le *Plan de soutien financier à la réussite* a la même valeur pour chacun de ces trois programmes. Cependant, leurs modalités diffèrent selon la configuration de chacun.

Tous les étudiants nouvellement admis au doctorat reçoivent de l'Université Laval une bourse d'admission de 1000 \$ au début de chacune de leurs deux premières sessions<sup>4</sup>. Pour bénéficier de ces bourses, l'étudiant doit s'inscrire à temps complet à deux sessions consécutives au début de son cheminement dans le programme. Aucune autre démarche n'est requise pour les obtenir.

Les étudiants sont également invités à soumettre leur candidature aux bourses d'excellence attribuées par concours par les Fonds et Chaires de la Faculté ou par des organismes extérieurs, ainsi qu'aux assistanats d'enseignement et de recherche qui sont régulièrement affichés.

En sus des bourses d'admission octroyées par l'Université, voici la répartition du Fonds de soutien financier pour chacun des trois programmes de doctorat de la Faculté.

---

<sup>4</sup> À compter de l'été 2011, la bourse d'admission au doctorat de 2000 \$ contribue au paiement des droits de scolarité majorés, et ce, uniquement pour les étudiants étrangers bénéficiant du programme d'exemption. Ces étudiants ne reçoivent donc plus directement la bourse de 2000 \$.



## Doctorat en théologie

Étapes	Calendrier <sup>5</sup>	Montant
Mise en œuvre du projet de recherche	Deux premières sessions (inscription à temps complet)	1000 \$ (x 2)
Réussite <sup>6</sup> de l'examen de doctorat I	Au terme de la 2 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible <sup>7</sup>	1000 \$
Réussite de l'examen de doctorat II	Au terme de la 4 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	1500 \$
Achèvement de la rédaction et approbation de deux chapitres de la thèse	Au terme de la 8 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	2000\$
Dépôt initial de la thèse	Avant ou au terme de la 12 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	1000 \$
Présentation d'une communication orale ou d'une affiche lors d'un congrès ou colloque scientifique <sup>8</sup>	En tout temps au cours des 12 premières sessions où l'étudiant est inscriptible	500 \$ (maximum)
		<b>Total : 7500 \$</b>

<sup>5</sup> Comme l'indique cette colonne, le soutien financier est en partie lié au temps que met l'étudiant à remplir les exigences du programme. Pour être admissible au soutien financier, un étudiant doit s'inscrire à temps complet (au moins 12 crédits) à au moins deux sessions par année pendant les deux premières années de son cheminement scolaire. À partir de la troisième année, pour demeurer éligible il doit s'inscrire à au moins 24 crédits par année. Quant au nombre de sessions indiqué, il se calcule à partir de la première session d'inscription.

<sup>6</sup> Les activités de formation inscrites à une session donnée et constituant des étapes dans la progression d'un étudiant dans le cheminement de son programme doivent être réussies à la session à laquelle elles sont inscrites.

<sup>7</sup> Le nombre de sessions où l'étudiant est inscriptible se calcule à partir de sa première session d'inscription; s'il ne s'inscrit pas à une session, par exemple la session d'été, celle-ci est prise en compte dans le calcul.

<sup>8</sup> Ce montant peut être décaissé en totalité ou en partie en remboursement de dépenses liées à la présentation d'une communication à un congrès ou colloque scientifique (inscription, déplacement, séjour). Les pièces justificatives doivent être jointes à la demande.





## Doctorat en théologie pratique

Étapes	Calendrier <sup>9</sup>	Montant
1. Mise en œuvre	Deux premières sessions (inscription à temps complet)	1000 \$ (x 2)
2. Progression à temps complet	Session d'automne de la 2 <sup>e</sup> année (inscription à temps complet)	1000 \$
3. Réussite <sup>10</sup> de l'examen de doctorat	Au terme de la session d'automne de la 2 <sup>e</sup> année du programme	1000 \$
4. Progression à temps complet	Session d'automne de la 3 <sup>e</sup> année (inscription à temps complet)	750 \$
5. Réussite du projet avancé de la thèse	Au terme de la 9 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	750 \$
6. Progression à temps complet	Session d'automne de la 4 <sup>e</sup> année (inscription à temps complet)	750 \$
7. Réussite du séminaire IV	Au terme de la 12 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	750 \$
8. Dépôt initial de la thèse	Avant ou au terme de la 14 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	500 \$
9. Présentation d'une communication orale ou d'une affiche lors d'un congrès ou colloque scientifique <sup>11</sup>	En tout temps au cours des 12 premières sessions où l'étudiant est inscriptible	500 \$ (max.)
<b>Total :</b>		<b>7500 \$</b>

<sup>9</sup> Comme l'indique cette colonne, le soutien financier est en partie lié au temps que met l'étudiant à remplir les exigences du programme. Pour être admissible au soutien financier, un étudiant doit s'inscrire à temps complet (au moins 12 crédits) à au moins deux sessions par année pendant les deux premières années de son cheminement scolaire. À partir de la troisième année, pour demeurer éligible il doit s'inscrire à au moins 24 crédits par année. Quant au nombre de sessions indiqué, il se calcule à partir de la première session d'inscription.

<sup>10</sup> Les activités de formation inscrites à une session donnée et constituant des étapes dans la progression d'un étudiant dans le cheminement de son programme doivent être réussies à la session à laquelle elles sont inscrites. (Exception faite de l'Examen de doctorat, qui doit être complété dans les délais indiqués.)

<sup>11</sup> Ce montant peut être décaissé en totalité ou en partie en remboursement de dépenses liées à la participation à un congrès ou colloque scientifique. Les pièces justificatives doivent être jointes à la demande.



## Doctorat en sciences des religions

Étapes	Calendrier <sup>12</sup>	Montant
Mise en œuvre de la recherche	Trois premières sessions (inscription à temps complet requise)	1000 \$ 1000 \$ 500 \$
Réussite <sup>13</sup> de l'examen de synthèse	Au terme de la 2 <sup>e</sup> session d'inscription au programme	1000 \$
Réussite de la problématique de recherche I	Au terme de la 5 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible <sup>14</sup>	1000 \$
Réussite de la problématique de recherche II	Au terme de la 6 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	1000 \$
Achèvement de la rédaction et approbation de deux chapitres de la thèse	Au terme de la 8 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	1000 \$
Dépôt initial de la thèse	Avant ou au terme de la 12 <sup>e</sup> session où l'étudiant est inscriptible	1000 \$
Présentation d'une communication orale ou d'une affiche lors d'un congrès ou colloque scientifique <sup>15</sup>	En tout temps au cours des 12 premières sessions où l'étudiant est inscriptible.	500 \$ (maximum)
<b>Total :</b>		<b>7500 \$</b>

<sup>12</sup> Comme l'indique cette colonne, le soutien financier est en partie lié au temps que met l'étudiant à remplir les exigences du programme. Pour être admissible au soutien financier, un étudiant doit s'inscrire à temps complet (au moins 12 crédits) à au moins deux sessions par année pendant les deux premières années de son cheminement scolaire. À partir de la troisième année, pour demeurer éligible il doit s'inscrire à au moins 24 crédits par année. Quant au nombre de sessions indiqué, il se calcule à partir de la première session d'inscription.

<sup>13</sup> Les activités de formation inscrites à une session donnée et constituant des étapes dans la progression d'un étudiant dans le cheminement de son programme doivent être réussies à la session à laquelle elles sont inscrites.

<sup>14</sup> Le nombre de sessions où l'étudiant est inscriptible se calcule à partir de sa première session d'inscription; s'il ne s'inscrit pas à une session, par exemple la session d'été, celle-ci est prise en compte dans le calcul.

<sup>15</sup> Ce montant peut être décaissé en totalité ou en partie en remboursement de dépenses liées à la présentation d'une communication à un congrès ou colloque scientifique (inscription, déplacement, séjour). Les pièces justificatives doivent être jointes à la demande.

#### 4. Soutien financier externe

À ces sources de soutien financier facultaires s'ajoutent diverses bourses d'excellence provenant d'organismes privés ou publics; certaines sont accessibles aux étudiants de toutes provenances, d'autres sont réservées aux citoyens canadiens ou résidents permanents. La Faculté met à la disposition des étudiants une personne-ressource pour les aider dans les démarches qu'ils entreprennent en vue d'obtenir ces bourses. Voici les programmes les plus immédiatement accessibles.

- **Bourses d'excellence accessibles aux étudiants de toutes provenances**
  - Bourses d'études de doctorat Trudeau (sciences humaines et sociales, 3<sup>e</sup> cycle, BBAF n° 991)
  - Bourse d'excellence de 2<sup>e</sup> cycle de la Fondation de l'Association des femmes diplômées des universités - Section Québec (tous les sujets, BBAF n° 1811)
  
- **Bourses d'excellence accessibles aux citoyens canadiens ou résidents permanents**
  - Bourses de maîtrise de la Fondation Desjardins  
[www.desjardins.com/fr/coopmoi/difference-desjardins/bourses](http://www.desjardins.com/fr/coopmoi/difference-desjardins/bourses)
  - Bourses de maîtrise et de doctorat du Fonds de recherche du Québec (FRQSC) – Société et culture [www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions)
  - Bourses de maîtrise et de doctorat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) [www.sshrc-crsh.gc.ca](http://www.sshrc-crsh.gc.ca)

#### 5. Plan de communication

Ce plan de soutien est communiqué aux candidats potentiels et aux étudiants inscrits de même qu'aux professeurs de la Faculté par le truchement du site Web, de nos feuillets promotionnels, de la Journée de la rentrée, de nos différentes activités de promotion et de recrutement ainsi que par les directions de programmes et par notre secrétariat pédagogique.

La présente politique a été adoptée lors de la séance régulière du Conseil de la Faculté de théologie et de sciences religieuses du 22 mai 2009. Des mises à jour ont été effectuées, le 5 mars 2013, le 23 mai 2014, puis le 1<sup>er</sup> mai 2015.